







titulaires ne cessent pas d'y avoir droit sur les parcours... Pour me résumer : Comme il n'y a aucun motif de laisser détruire les postes...

Poste aux chevaux à Condom et Castéra-Verdun (Gers).

Demain mercredi 18, on donnera à l'Opéra la 13e représentation de l'Étoile de Séville...

Les Mousquetaires de la Reine ont un si grand retentissement que l'Opéra-Comique fait aujourd'hui relâche pour leur jouer ce soir à la cour.

Au Gymnase, la Mère de Famille, par Achard et Mlle Rose Chéri; la Loi Salique, par Deschamps, Mlle Rose Chéri et Désirée...

C'est jeudi 19, sans remise, qu'a lieu la représentation extraordinaire au bénéfice de Mlle Rose Chéri.

Aujourd'hui, au Palais-Royal, la 60e représentation des Pommes de terre malades.

JARDIN DE LA FRANCE.

Chacun sait que la Provence est le jardin de la France, mais tous ne savent pas que par sa fertilité elle avait mérité d'être nommée sœur puînée de la Providence...

Provençal, 13, boulevard de la Madeleine, pourrait bien dire avec un Romain : la Provence n'est plus la Provence, elle est toute à soi.

L'ASSURANCE MILITAIRE établie depuis 1820, par MM. BOEHLER (d'Alsace), rue Lepelletier, 9, est recommandée aux familles pour sa grande solvabilité...

AVIS AUX ÉTUDES. Bureau de traduction de toutes les langues, à des prix modérés, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 5, fondé en 1836 par E. Henrion...

LA PÂTE DE RÉGNAULD AINÉ est le meilleur des pécuniaires connus. Un rapport officiel du 31 janvier 1844 constate qu'elle ne contient point d'opium.

ERRATUM. — Dans notre numéro d'hier 17 courant, à l'annonce ayant pour titre : Alimentation des enfants, dans laquelle est indiqué à juste titre le RACAHOUT des ARABES de DELANGRENIER...

SPECTACLES DU 18 FEVRIER.

OPÉRA. — L'Étoile de Séville.

FRANÇAIS. — Le Cid, la Famille Poisson. OPÉRA-COMIQUE. — ITALIENS. — Diogène. VAUDEVILLE. — Carlo Beati, Beaucailland. VARIÉTÉS. — Le Mousse, Indiana, Fleur de Genêt.

VENTES.

AUDIENCES DES CRÉÉS.

MAISON Etude de M. ROUBO, avoué, rue Richelieu, 47 bis, à Paris. — Adjudication en l'audience des créés du Tribunal civil de première instance de la Seine, sise au Palais-de-Justice, à Paris, le samedi 23 février 1846...

MAISON Etude de M. CHAUVEAU, avoué à Paris. — Vente sur licitation, en l'audience des créés du Tribunal de la Seine, au Palais-de-Justice, le mercredi 11 mars 1846...

LE PASSE-TEMPS, GAZETTE DES BAINS, RUE DU CAIRE, 21, A PARIS.

Journal particulièrement destiné aux Etablissements de Bains, paraissant le samedi, et publiant dans chaque numéro un dessin lithographique représentant tantôt un site intéressant, tantôt un Etablissement de Bains remarquable. PRIX, UN AN, 18 FRANCS. — SIX MOIS, 10 FRANCS.

ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français, à tous présents et à venir salut. Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture et du Commerce...

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : Art. 1er. — Le Phénix, compagnie française d'assurances sur la vie humaine, est autorisée à former et à administrer des associations de la nature des loteries.

du Tribunal de Commerce de Paris, un extrait de son état de situation, ainsi que de celle des différentes associations qu'il est autorisé à former et à administrer.

D'une Maison, sise à Paris, rue de la Ferrerie, 77, et rue de la Pouterie, 13. Mise à prix : 160,000 francs.

MAISON Etude de M. BLOT, avoué à Paris, rue Grammont, 16. — Vente le 25 février 1846, en l'audience des créés du Tribunal de la Seine...

VASTE PROPRIÉTÉ Etude de M. MIGNON, avoué à Paris, rue des Bons-Enfants, 21. — Vente le 25 février 1846, en l'audience des créés du Tribunal de la Seine...

CHAMBRE ET ÉTUDES DE NOTAIRES. 4 LOTS DE TERRAINS Adjudication le mardi 3 mars 1846, de Paris, et par le ministère de M. GRANDIDIER, de quatre lots de terrains propres à bâtir.

ERRATUM.

C'est par erreur que, dans l'annonce faite le 13 février courant, de la dissolution de la société en nom collectif ayant existé entre M. COPIER et M. GILBERT...

Suivant acte sous signatures privées, en date du 12 février 1845, enregistré, la société qui existait entre MM. Louis-Auguste BARBE et François-Albert BOSQUET...

Suivant acte passé devant M. Cousin, notaire, le 7 février 1846, enregistré, M. Albert-Aimé CAFFIN, ancien négociant, demeurant à Paris, rue Coq-Héron, 3 bis...

Suivant acte sous signatures privées, fait double à Paris, en date du 15 février 1846, enregistré, il a été formé entre MM. Auguste BARBE et Adolphe BERGER...

L'an 1846, le 6 février. Tous les actionnaires de la Caisse générale des Chemins de fer, convoqués régulièrement selon les statuts en assemblée générale extraordinaire...

En conséquence, il est accordé à M. A. de BRIGNOLA, gérant, le pouvoir de s'intéresser activement dans aucune entreprise...

Suivant acte passé devant M. Debierre, notaire à Paris, le 7 février 1846, enregistré, M. Louis-Gabriel NEGREL, demeurant à Paris, rue St-Victor, 10...

D'un acte passé devant M. Auguste-Virgile Ternot, notaire à Noailles (Gise), sousseigné, le 4 février 1846, portant cette mention : Établiement de Noailles le 10 février 1846...

Enregistré à Paris, le 18 février 1846. Reçu un franc dix centimes.

qui sera désignée sous la raison sociale LEBOUCHER et C. M. Lebucher doit faire l'avance de toutes sommes nécessaires pour la construction et l'installation des nouveaux cabinets.

D'un acte sur modèle reçu par M. Grandidier et l'abbé, notaires à Paris, le 9 février 1846, enregistré, et contenant les statuts d'une société formée entre M. Pierre-Antoine DE GEMINI, propriétaire, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 10...

D'un acte sur modèle reçu par M. Grandidier et son collègue, notaires à Paris, le 9 février 1846, enregistré, et contenant les statuts d'une société formée entre M. Pierre-Antoine DE GEMINI, banquier, demeurant à Paris, place de la Bourse, 15, et le co-gérant...

Art. 2. Les opérations de la société auront principalement pour objet les avances et prêts aux entrepreneurs de travaux publics ou particuliers, adjugés soit par le gouvernement, soit par les compagnies des chemins de fer ou autres, et elles comprendront les affaires de banque.

Art. 5. Cette société prendra la dénomination de Caisse-générale des travaux et adjudications publiques.

Art. 6. La durée de la société sera de quinze ans, à partir du 1er février 1846. Elle pourra être prorogée sur la proposition du gérant et de la majorité des actionnaires réunis en assemblée générale.

Art. 11. La société est administrée, conformément à l'article 1er, par un gérant responsable, et le comité de surveillance.

Art. 12. Le gérant démissionnaire ou décédé sera remplacé définitivement par le plus prochain assemblée générale.

IMPRIMERIE DE A. GUYOT, IMPRIMEUR DES AVOCATS, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 35.

à la requête du gérant provisoire, et, à son défaut, à la requête des membres du conseil de surveillance, les actionnaires seront convoqués en assemblée générale, dans le mois du décès ou de la retraite du gérant...

Art. 17. Le changement de raison sociale résultant du décès ou de la retraite du gérant sera rendu public et n'apportera aucun changement aux statuts de la société.

Art. 18. La dissolution de la société aura lieu à l'expiration des quinze années pour lesquelles elle est constituée.

Art. 19. La raison sociale est : ANGE DE BRIGNOLA et Comp.

Art. 20. La durée de la société sera de quinze ans, à partir du 1er février 1846.

Art. 21. Le gérant est administré, conformément à l'article 1er, par un gérant responsable, et le comité de surveillance.

Art. 22. Le gérant démissionnaire ou décédé sera remplacé définitivement par le plus prochain assemblée générale.

Art. 23. Une année avant l'expiration, soit prévue, soit prorogée, de la société, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée à l'effet de décider s'il y a lieu d'en proroger la durée.

Art. 24. La constitution définitive de la société sera constatée par acte en suite de lequel il sera dressé un état de situation.

de la date de la présente ordonnance, la révision générale des statuts de ces Associations, sans préjudice de la réserve spéciale faite au paragraphe 3 de l'art. 51 dedit statut.

Art. 6. Nos ministres secrétaires d'Etat au département de l'Agriculture et du Commerce et au département des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance...

CONCORDATS. De la dame GIPEL, mdc de nouveautés, rue St-Honoré, 333, le 23 février à 10 heures (N° 5422 du gr.).

De la dame GIPEL, mdc de nouveautés, rue St-Honoré, 333, le 23 février à 10 heures (N° 5422 du gr.).

De la dame GIPEL, mdc de nouveautés, rue St-Honoré, 333, le 23 février à 10 heures (N° 5422 du gr.).

De la dame GIPEL, mdc de nouveautés, rue St-Honoré, 333, le 23 février à 10 heures (N° 5422 du gr.).

De la dame GIPEL, mdc de nouveautés, rue St-Honoré, 333, le 23 février à 10 heures (N° 5422 du gr.).

De la dame GIPEL, mdc de nouveautés, rue St-Honoré, 333, le 23 février à 10 heures (N° 5422 du gr.).

De la dame GIPEL, mdc de nouveautés, rue St-Honoré, 333, le 23 février à 10 heures (N° 5422 du gr.).

Décès et Inhumations.

Mlle Julienne, 14 ans, rue Notre-Dame-des-Vignes, 38. — Mlle Aubry, 42 ans, rue de Valenciennes, 4. — M. Merlin, 48 ans, rue de Valenciennes, 39. — M. Picaudet, 25 ans, rue de Valenciennes, 40. — M. Lejandri, 50 ans, rue de Valenciennes, 41. — Mlle Lejandri, 10 ans, rue de Valenciennes, 42. — Mlle Lejandri, 87 ans, rue de Valenciennes, 43. — M. Moreau, 49 ans, rue de Valenciennes, 44. — M. Moreau, 55 ans, rue de Valenciennes, 45. — M. Moreau, 55 ans, rue de Valenciennes, 46. — M. Moreau, 55 ans, rue de Valenciennes, 47. — M. Moreau, 55 ans, rue de Valenciennes, 48. — M. Moreau, 55 ans, rue de Valenciennes, 49. — M. Moreau, 55 ans, rue de Valenciennes, 50.

Bourse du 17 Février.

Table with columns for various financial instruments and their prices. Includes entries for 5 1/2 p. compt., 3 p. compt., etc.

PRODUCTION DE TITRES.

Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, MM. les créanciers :

REDDITION DE COMPTES.

MM. les créanciers composant l'union de la faillite du sieur DURAND, ancien négociant exportateur, demeurant boulevard Poissonnière, 12, sont invités à se rendre, le 23 février, à 9 heures précises, au palais du Tribunal de Commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 de la loi du 28 mai 1838, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débiteur, le clerc et l'arbitre, leur donner décharge de leurs fonctions, et donner leur avis sur l'excusabilité du failli (N° 5115 du gr.).

ASSEMBLÉES DU MERCREDI 18 FEVRIER.

NEUF HEURES 1/2 : Sauter, serrurier, clôt. — Combet, mécanicien, id. — Lissant, fab. de chocolat, id. — Jambon, boucher et marchand de vins, id. — Duplessis, blanchisseur, id.

Séparations de Corps et de Biens.

Le 16 janvier : Jugement qui prononce séparation de corps et de biens entre Elisabeth BRUNET, couturière et Jean-Baptiste DALES, anc. commis de roulerie, rue Corbeau, 12 bis. Boninod avoué.

Enregistré à Paris, le 18 février 1846. Reçu un franc dix centimes.